

Associations départementales et régionales

France Nature Environnement Haute-Savoie
Ligue pour la protection des Oiseaux Haute-Savoie
Mountain Wilderness France

Collectifs citoyens locaux

Collectif Béton
Collectif de résidents de la vallée de Chamonix
Collectif des Artistes Naturalistes de Haute-Savoie

Associations locales

ABS (Association du Bassin de Servoz)
ACP (Association Citoyenne de Passy)
ARSMB (Association pour le Respect du site du Mont-Blanc)
AVP (Association pour la qualité de la Vie à Passy)
Inspire
ProMontBlanc

04/05/2021.

Objet : contestation du projet de route forestière située dans le site classé du Mont-Blanc

Monsieur le Préfet,

Par la présente, nous tenons à vous exprimer notre étonnement, qui s'est transformé en vif mécontentement, face à la volonté de réaliser une route forestière, du Châtelard au col de Voza, dans un site particulièrement sensible et partiellement classé, au pied du Mont-Blanc.

Par le biais d'une opération de communication importante, aux frais des contribuables, des élus de la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc, qui portent ce projet, tentent de justifier la construction de cette route.

Nous exprimons de vives réserves, qui nous paraissent essentielles dans différents domaines concernant ce projet :

Sur le fonctionnement démocratique : la décision de réaliser des travaux d'une telle importance a été prise le 22 juillet 2020, jour où l'Autorité environnementale publiait son avis. Les élus de la CCPMB ont donc voté sans avoir connaissance du rapport de l'Ae, alors que celui-ci mentionnait, entre autres, un défaut d'étude d'impact.

Aucune considération de l'expression dans l'enquête publique de 96 % d'avis défavorables sur 540 avis exprimés n'a été prise. Où est la volonté démocratique dans ce refus d'écoute ?

Sur le manque de pertinence économique : le marché du bois local est en berne avec un taux d'inventus des bois coupés supérieur à 50 % en Haute-Savoie et atteignant 70 % dans la CCPMB¹.

Sur le plan de la biodiversité : les routes créées, sur 5,5 km, se situeraient dans les pentes raides de la montagne de Tête Noire, entre le Châtelard et le col de la Forclaz (1 500 m d'altitude), dans une zone encore préservée. Ailleurs, les pistes existantes devront être élargies. Tout ce massif montagnard fait partie des contreforts du Mont-Blanc, dont une partie est situé en site classé. Le massif du Mont-Blanc est remarquable à bien des égards et est candidat à une protection de

¹ https://www.communesforestieres-aura.org/docs/Haute-Savoie/20190618_cofor74_bilan_breve.pdf

l'UNESCO. Plusieurs espèces rares seront menacées par la réalisation d'une route. La pollution de l'air dans la vallée de l'Arve ne peut qu'être que renforcée par de nouveaux aménagements et travaux aussi bien inutiles que coûteux.

Sur le plan des intentions : nous exprimons des doutes sur les objectifs réels des porteurs de ce projet et de la communication autour des choix exposés. L'argument d'une exploitation forestière et d'une consommation du bois local en circuit court, auquel nous aimerions croire, est fallacieux et irréaliste. Les scieries locales ayant presque toutes disparu, le bois devra donc être exporté pour être scié. Le bois local, déjà exploité dans le massif du Prarion et ailleurs, a du mal à trouver acquéreurs. Quelle est alors la volonté réelle des élus concernant cette route ? Monsieur Hottegindre, exploitant du domaine skiable du Prarion s'est exprimé défavorablement et souligne dans l'enquête publique qu'il n'avait aucun besoin d'élargissement de la route d'accès pour l'entretien de son domaine. D'après lui, ce projet de route peut cacher d'autres objectifs, ce qui est aussi une de nos craintes.

Pour toutes ces raisons, qui sont présentées dans un dossier plus complet joint à cet envoi, nous vous demandons de ne pas autoriser ce projet destructeur pour l'environnement, contesté par les habitants, et dont l'utilité n'est pas démontrée.

En vous remerciant pour votre écoute, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le collectif associatif et citoyen



Anne Lassman-Trappier
Présidente
FNE Haute-Savoie



Marie-Paule de Thiersant
Présidente
LPO Auvergne Rhône-Alpes

Dans une série de films, la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc (CCPMB) continue de défendre son projet de route forestière jusqu'au col de Voza, en répétant des propos flous ou inexacts. Ces films, financés par des fonds publics, ne répondent cependant pas aux nombreuses questions posées par les citoyen.ne.s autour de ce projet (bilan carbone, composition du revêtement de la route, impacts sur la biodiversité, étude des solutions alternatives, etc.).

Un projet qui tourne le dos à la démocratie

Si, pour la CCPMB, la concertation a eu lieu, les faits et écrits démontrent l'inverse. Lors de l'enquête publique, les associations ont demandé qu'une rencontre soit organisée avec tous les maires concernés par le projet. Seules les communes de Passy, Servoz et Chamonix ont répondu positivement. Le Maire de Saint-Gervais a refusé de les recevoir ou d'organiser une réunion publique sur ce dossier. La maire des Houches a refusé une rencontre et, fait plus grave, a exclu les citoyens des débats des Conseils municipaux du 2 octobre (tenu à huis-clos pour le sujet de la route forestière) et du 27 novembre (sans retransmission internet). Pourtant, l'enquête publique, bel exemple de démocratie directe, est sans appel. Sur 540 avis exprimés, 96 % sont défavorables voire très hostiles au projet - ce qui n'a pas empêché le commissaire enquêteur d'en donner un avis favorable. D'un point de vue politique une question émerge : à quoi sert une consultation des citoyens si son résultat n'est pas pris en considération par les élu.e.s, si ce n'est à jouer la carte du populisme ?

Nous demandons à ce que les projets d'urbanismes de ce type, ayant un impact notable sur la vie des habitant.e.s, soient votés par un référendum citoyen.ne.s contraignant pour les communes (donc réellement démocratique).

L'impact du projet sur la biodiversité

Les vidéos postées par la CCPMB affichent la volonté de suivre des démarches respectueuses de l'environnement, voire même de faire de ce projet une démarche écologique en mettant en avant l'entretien de la forêt.

La forêt n'a jamais eu besoin de l'humain pour se réguler puisque, comme tout écosystème, elle sait le faire toute seule. Les forêts naturelles se régénèrent selon un cycle : le bois mort fournit gîte et couvert à de nombreuses espèces, et crée des trouées favorables au développement d'autres espèces. Les scolytes (ou bostryche), en

participant à ce cycle, sont connus pour participer à la biodiversité des forêts (Müller et al. 2008, Cours et al. 2020, Przepióra et al. 2020) - d'autant plus qu'il manque cruellement de bois mort en forêt française. Ils sont eux-mêmes régulés par le Pic tridactyle qui s'en nourrit abondamment - il s'avère donc aberrant de compromettre l'habitat de cet oiseau. Ainsi, une forêt qui dépérit est un problème pour l'humain mais une aubaine pour la biodiversité (Nagel et al. 2017, Thorn et al. 2017, Sitizia et al. 2017). Si la présence du scolyte a augmenté avec le réchauffement climatique, nous n'avons pas pour le moment de solution afin d'aider les forêts à s'adapter, laisser la nature faire semble donc être le geste le plus prudent.

De plus, si les promoteurs du projet annoncent que la route reprend des pistes existantes sur deux tiers du tracé au minimum, ces chiffres ne prennent pas en compte le fait que ces pistes devront être considérablement élargies ou remises en état. De même, les routes créées se situeront principalement dans les pentes raides de la montagne de Tête Noire entre le Châtelard et le col de la Forclaz, nécessitant la création de nombreux virages dans une zone encore très préservée, ce pour permettre le passage de camions grumiers de 48t. Ajoutons à cela que l'activité humaine et la destruction des habitats due aux retraits d'arbres-gîtes ou aux passages d'engins portent préjudice à de nombreuses espèces. La zone concernée par le projet présente des espèces remarquables telles que la Chevêchette d'Europe (Barbaro et al. 2016), trois espèces de Chiroptères (Russo et al. 2004), et le Pic tridactyle (Bütler et al. 2004, Balasso, 2016). L'exploitation forestière aura un effet négatif direct sur ces espèces, en plus de toutes les espèces d'arthropodes dépendantes du bois mort (espèces saproxyliques) non répertoriées dans l'étude d'impact, et souvent menacées mondialement (Økland et al., 1996, Seibold et al. 2015). Ce projet n'a donc aucune justification écologique viable.

La rentabilité économique

L'argument d'une exploitation forestière locale, permettant une consommation de bois en circuit court dans la vallée, est fallacieux et irréaliste. Les scieries locales ayant presque toutes disparu - il n'existe que quelques scieries de petites tailles dans la vallée de l'Arve, la dernière de taille importante est en redressement judiciaire - le bois devra être exporté pour être scié, puis reviendra éventuellement au pied du Mont-Blanc pour être consommé localement. L'exploitation du massif de Tête noire existe déjà et peut continuer à son rythme actuel, soutenable pour la nature et sans venir altérer des parties

encore préservées du massif.

Par ailleurs le marché local du bois est en berne du fait de la propagation du scolyte. En effet, la seule arme préventive officielle pour éviter la propagation du scolyte consiste à anticiper les coupes des arbres atteints dès les premiers signes, ce qui a pour conséquence une surabondance de bois sur le marché¹. Les conséquences locales sont sévères : de nombreuses coupes ont été annulées à l'automne du fait d'un taux d'invendus de l'ONF de plus de 50% dans la région pour l'année 2020², les taux d'invendus s'élevant à près de 70% dans la CCPMB et quasiment à 100% dans la vallée de Chamonix. Le marché de l'Épicéa commun est particulièrement impacté par cette crise : la perte de valeur des peuplements attaqués va de 50 à 100 %, le prix moyen du bois ayant chuté de 22 % entre 2019 et 2018³. Or le site du Col de Voza est composé à 60 % d'épicéa⁴.

Quels sont les objectifs réels du projet ?

Écologiquement catastrophique, non pertinent économiquement, qu'est-ce qui pousse la CCPMB à maintenir ce projet ? S'il n'est pas difficile de comprendre que l'aspect écologique soit mis de côté, il est plus difficile de croire que les élu.e.s en ignorent la faiblesse économique. La question qui reste en suspens est donc la suivante : pourquoi ?

Le premier rapport d'étude concernant ce projet, datant de 2013⁵, met en avant le potentiel touristique de la zone concernée (voir p.10 et 11). En effet, le massif comprend deux stations de ski et un ensemble d'infrastructures dédiées au tourisme. On peut lire dans ce rapport que « *L'entretien des pistes et la rénovation des équipements touristiques (hôtels, remontées mécaniques) et leur accès (pistes VTT et randonnées) est un enjeu très important sur ce massif qui peut constituer un levier à l'élaboration de projet de desserte.*

». Il y est également indiqué que le comité de pilotage a pensé de manière commune les trois projets que sont la création du TS des Mélèzes, la rénovation de la piste du Kandahar et la desserte forestière. Est-ce cette potentialité touristique qui fait que la route forestière se veut accéder jusqu'au haut du col ? Car la zone Col de Voza n'est pas une zone

1 Voir le communiqué de presse sur le marché des ventes de bois en 2020 :

<https://franceboisforet.fr/2019/10/30/scolytes-la-filiere-foret-bois-se-mobilise/>

2 Voir p.12 du Conseil municipal des Houches d'octobre 2020 : https://www.leshouches.fr/wp-content/uploads/doc-plu/Dossier%20enqu%C3%AAte%20publique%20PLU/ANNEXES_08022017/6.3-Documents%20informatifs/Sch%C3%A9ma%20desserte%20forestiere/156_1_SDF_RapportEtude.pdf

3 https://franceboisforet.fr/wp-content/uploads/2020/05/CP_Indicateur2020_Prix-de-vente-bois-sur-pied-foret-privee_18052020.pdf

4 <https://www.ville-passy-mont-blanc.fr/actus/optimisation-de-la-piste-forestiere-chatelard-col-de-la-voza>

5 https://www.leshouches.fr/wp-content/uploads/doc-plu/Dossier%20enqu%C3%AAte%20publique%20PLU/ANNEXES_08022017/6.3-Documents%20informatifs/Sch%C3%A9ma%20desserte%20forestiere/156_1_SDF_RapportEtude.pdf

d'exploitation forestière. Comme le montre le tableau relevant les « enjeux prioritaires des zones à desservir » (p.18), le Col de Voza en lui-même constitue un enjeu dans « l'accueil et le pastoral », mais en aucun cas dans la production de bois ou dans la protection de la forêt. La rapport stipule d'ailleurs que « *des projets ponctuels de complètement et amélioration de la desserte sur les territoires de trois Communes ont également été proposés. Deux projets de desserte ont été proposés en liaison à l'aménagement du domaine skiable.* » (p.21)

La réalisation de films de publicité en faveur du projet, aux frais des contribuables, ne peut masquer les faits : le projet de route forestière au Col de Voza est construit sur un déni démocratique, il n'a aucune pertinence économique et son impact sur la biodiversité dans un secteur à protéger absolument est sans appel. L'accumulation de ces différents éléments nous poussent inévitablement vers cette question : quelles sont les réelles motivations de la CCPMB ?

REFERENCES CITEES

Concernant le bois

https://www.communesforestieres-aura.org/docs/Haute-Savoie/20190618_cofor74_bilan_breve.pdf

https://www.leshouches.fr/wp-content/uploads/doc-plu/Dossier%20enqu%C3%AAte%20publique%20PLU/ANNEXES_08022017/6.3-Documents%20informatifs/Sch%C3%A9ma%20desserte%20forestiere/156_1_SDF_RapportEtude.pdf

<https://franceboisforet.fr/2019/10/30/scolytes-la-filiere-foret-bois-se-mobilise/>

https://franceboisforet.fr/wp-content/uploads/2020/05/CP_Indicateur2020_Prix-de-vente-bois-sur-pied-foret-privee_18052020.pdf

<https://www.ville-passy-mont-blanc.fr/actus/optimisation-de-la-piste-forestiere-chatelard-col-de-la-voza>

Concernant la biodiversité

Fayt, P., Machmer, M. M., & Steeger, C. (2005). Regulation of spruce bark beetles by woodpeckers—a literature review. *Forest Ecology and Management*, 206(1-3), 1-14.

Balasso, M. (2016). Ecological requirements of the threetoed woodpecker (*Picoides tridactylus* L.) in boreal forests of northern Sweden.

Bütler, R., Angelstam, P., Ekelund, P., & Schlaepfer, R. (2004). Dead wood threshold values for the three-toed woodpecker presence in boreal and sub-Alpine forest. *Biological Conservation*, 119(3), 305-318.

Barbaro, L., Blache, S., Trochard, G., Arlaud, C., de Lacoste, N., & Kayser, Y. (2016). Hierarchical habitat selection by Eurasian pygmy owls *Glaucidium passerinum* in old-growth forests of the southern French Prealps. *Journal of Ornithology*, 157(1), 333-342.

Russo, D., Cistrone, L., Jones, G., & Mazzoleni, S. (2004). Roost selection by barbastelle bats (*Barbastella barbastellus*, Chiroptera: Vespertilionidae) in beech woodlands of central Italy: consequences for conservation. *Biological Conservation*, 117(1), 73-81.

Økland, B., Bakke, A., Hågvar, S., & Kvamme, T. (1996). What factors influence the diversity of saproxylic beetles? A multiscaled study from a spruce forest in southern Norway. *Biodiversity & Conservation*, 5(1), 75-100.

Seibold, S., Brandl, R., Buse, J., Hothorn, T., Schmidl, J., Thorn, S., & Müller, J. (2015). Association of extinction risk of saproxylic beetles with ecological degradation of forests in Europe. *Conservation Biology*, 29(2), 382-390.

Cours, J., Larrieu, L., Lopez-Vaamonde, C., Müller, J., Parmain, G., Thorn, S., & Bouget, C. (2021). Contrasting responses of habitat conditions and insect biodiversity to pest-or climate-induced dieback in coniferous mountain forests. *Forest Ecology and Management*, 482, 118811.

Müller, J., Bußler, H., Goßner, M., Rettelbach, T., & Duelli, P. (2008). The European spruce bark beetle *Ips typographus* in a national park: from pest to keystone species. *Biodiversity and Conservation*, 17(12), 2979-3001.

Przepióra, F., Loch, J., & Ciach, M. (2020). Bark beetle infestation spots as biodiversity hotspots: Canopy gaps resulting from insect outbreaks enhance the species richness, diversity and abundance of birds breeding in coniferous forests. *Forest Ecology and Management*, 473, 118280.

Thorn, S., Bässler, C., Svoboda, M., & Müller, J. (2017). Effects of natural disturbances and salvage logging on biodiversity—Lessons from the Bohemian Forest. *Forest Ecology and Management*, 388, 113-119.

Nagel, T. A., Firm, D., Mihelic, T., Hladnik, D., de Groot, M., & Rozenbergar, D. (2017). Evaluating the influence of integrative forest management on old-growth habitat structures in a temperate forest region. *Biological Conservation*, 216, 101-107.

Sitzia, T., Campagnaro, T., Dainese, M., Cassol, M., Cortivo, M. D., Gatti, E., ... & Nascimbene, J. (2017). Contrasting multi-taxa diversity patterns between abandoned and non-intensively managed forests in the southern Dolomites. *iForest-Biogeosciences and Forestry*, 10(5), 845.